



DELIBÉRATION N°85/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de sécurité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le huit septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT– Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Joël BAUDRIER – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN.

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI
Mme Christiane ZELUS par M. Joël DE AMORIM
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT

Etait absent : M. Jean-Louis ANTONY

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

L'État, la Commune de Volvic ainsi que l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la Commune de Volvic. Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour répondre aux enjeux liés à la sécurité.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic et l'Etat, représenté par la Préfecture du Puy-de-Dôme, la Gendarmerie et le Parquet de Clermont-Ferrand, se sont rapprochés pour rédiger le contrat, objet du présent rapport, qui vise à renforcer les engagements de chacun pour contribuer à faire évoluer la sécurité et la protection du territoire.

Plus particulièrement, ce contrat permet de préciser les rôles de chacun en matière de sécurité (vidéoprotection, information...), de mettre en place des dispositifs communs (opération tranquillité vacances, réunions régulières...) et de définir des référents pour chaque entité.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20220908-85-2022-DE
Date de réception préfecture : 09/09/2022

- D'approuver les termes de la convention, jointe à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et, l'Etat, représenté par la Préfecture du Puy-de-Dôme, la Gendarmerie et le Parquet de Clermont-Ferrand ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit contrat de sécurité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 09/09/2022
Publié ou notifié
Le : 09/09/2022
Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

